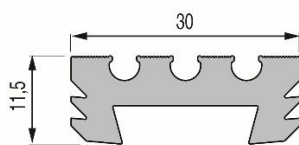
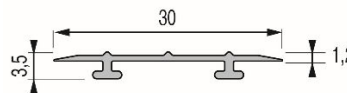


FT610 – Insert FA40C et clip de protection*FA40C**Clip de protection***Descriptif**

Profilé antidérapant en PVC rigide (FA40C) à insérer dans les marches d'escaliers en béton.

Sécurise les escaliers et les circulations en réduisant les risques de glissades.

À sceller dans le béton frais.

Clip de protection permettant, pendant la phase de travaux des bâtiments, de protéger des salissures l'insert FA40C.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur et en extérieur.

Trafic intense.

Matières

- PVC rigide pour le FA40C
- PVC souple pour le clip de protection

Références

Modèle	Matière et finition	Longueur	Référence
Insert FA40C	PVC rigide noir	3,00 m	27 01 350
Clip de protection pour FA40C	PVC souple noir	30,00 m	27 01 360

Mise en œuvre**FA40C :**

- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- Si besoin, protéger la face visible du profilé à l'aide, par exemple, de ruban de masquage.
- Escalier coulé sur chant : Positionner le profilé dans coffrage à l'aide par exemple d'un adhésif double-face et couler le béton.
- Escalier coulé en position : insérer le profilé dans le béton frais puis talocher la marche pour la rendre plane.

- Une fois le béton sec et l'escalier décoffré, retirer si besoin le ruban de masquage et nettoyer l'insert FA40C.

Clip de protection :

- Dérouler le clip de protection sur l'insert FA40C et le couper à la longueur voulue.
- Insérer le clip dans les rainures du FA40C en appuyant dessus. Si nécessaire, utiliser un rouleau à maroufler.
- Une fois la phase travaux du bâtiment achevée, retirer le clip de protection.
- Selon son usure, le clip pourra être réutilisable.

Entretien

Pour l'entretien journalier, utiliser des produits nettoyants neutres.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
1210 route les Révoulins
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03